

"Le projet du jardin des Halles exprime tout sauf les caprices d'un architecte"

David Mangin, architecte urbaniste | 19/05/2010 | 19:08 | Projets



© Agence Seura
"Le dessin général a connu plusieurs évolutions depuis 2004 à la demande des élus et pour tenir compte des échanges intervenus au cours d'une longue procédure de concertation" explique David Mangin.

David Mangin, architecte et urbaniste (Seura architectes), en charge du projet urbain et du futur jardin des Halles, répond aux attaques dont il a fait récemment l'objet suite à la suspension du permis de construire par le tribunal administratif.

Dans un article paru dans Le Monde du mardi 18 mai, des propos étonnants sont émis par le maire du 1er arrondissement, Monsieur Jean-François Legaret, et par l'association Accomplir au sujet du projet de jardin des Halles. Ils me mettent directement en cause ainsi que Seura architectes sans vérification de la véracité de telles allégations.

Il y est affirmé par Monsieur Legaret que je "tiens le maire de Paris sous la menace de faire tomber l'ensemble de l'opération des Halles", ce qui obligerait à "relancer un appel d'offres pour la réalisation de la Canopée". Cette assertion est évidemment absurde dans la mesure où il n'y a aucun lien juridique entre le jardin et la Canopée. Le maire du 1er arrondissement, en tant que président de Commission d'Appel d'Offres le sait parfaitement. Il n'est en outre pas dans ma pratique professionnelle d'exercer une quelconque "menace" sur quiconque.

Il y est également affirmé que les demandes des élus ne sont pas prises en compte, alors que le dessin général a connu plusieurs évolutions depuis 2004 à leur demande et pour tenir compte des échanges intervenus au cours d'une longue procédure de concertation, hélas largement accaparée par l'association Accomplir au détriment de la pluralité des points de vues, mais surtout au préjudice d'autres usagers non résidents dans le quartier. Un travail de fond a au demeurant été effectué depuis 2008 sur l'intégration de la place René Cassin dans le projet. Il tient compte des délibérations du Conseil de Paris à ce sujet tout en gardant la cohérence d'ensemble.

Est-il utile de rappeler qu'un projet de cette complexité exprime tout sauf les "caprices" d'un architecte, selon l'expression de Monsieur Legaret, mais le souci légitime d'un projet cohérent, voté à une très large majorité par le Conseil de Paris et confirmé par une enquête publique. Il s'agit de réaménager profondément le site et non de le laisser en l'état, ce qui est, de fait, l'alternative non assumée de ses détracteurs.

C'est un projet de jardin ouvert sur le quartier et sur la canopée. Il sera plus accessible et accueillera, à terme, davantage d'arbres dans de meilleures conditions horticoles dans cette difficile situation d'un jardin sur dalle. Mais avant tout, ce projet s'intéresse aux usages et à une échelle métropolitaine du lieu, préférant aux surenchères, aux attaques personnelles, aux voltes faces successives, en un mot aux "caprices" d'une association de quelques dizaines d'adhérents la prise en compte de l'intérêt des centaines de milliers d'usagers franciliens du site des Halles.